

# Formation Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles



## Objectifs :

La formation permet aux futurs professionnels :

- de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'Assistant(e) De Vie aux Familles,
- de valider le titre professionnel de niveau V (équivalence CAP).

Le titulaire du titre professionnel ADVF accompagne les personnes malades, âgées ou en situation de handicap dans les actes essentiels du quotidien, les assiste dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas, et assure la prise en charge des enfants à leur domicile.

## Public et Prérequis :

Notre formation est ouverte aux salariés en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi titulaire du permis B.

Savoir lire, écrire, compter sont nécessaires pour l'entrée dans cette formation.

Les obligations de compétences du Titre visé ne permettent pas l'accès aux personnes à mobilité réduite.

## Modalités et délais d'accès :

Le recrutement des stagiaires est organisé par notre partenaire le GEIQ (réunion d'information collective, entretiens individuels et immersion 3 à 4 jours en structure pour validation du profil) au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Sur simple demande auprès de l'AREP, nous vous envoyons la plaquette formation, la fiche métier et transmettons les renseignements au GEIQ.

Une réunion est mise en place dans nos locaux pour la signature des contrats de professionnalisation et d'engagements et l'établissement du dossier d'inscription.

## Contenu et durée de la formation :

La formation se décompose en 3 modules.

### Module 1 : Entretenir le linge et le logement d'un particulier (65 heures)

- Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier
- Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
- Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

### Module 2 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien (202 heures)

- Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

### Module 3 : Relayer les parents dans la prise en charge de leur enfant à leur domicile (90 heures)

- Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
- Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

## Modalités d'évaluation et de validation :

Des évaluations sont mises en place tout au long de la formation et sont répertoriées dans un « livret de suivi des évaluations passées en cours de formation » présenté au jury lors des épreuves.

Les compétences des candidats pour l'accès au titre professionnel sont évaluées au vu d'une mise en situation professionnelle, d'un entretien technique et d'un entretien final avec le jury permettant de vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Le certificat du Titre Professionnel Assistant De Vie aux Familles est délivré par la Drets pour le ministère de l'emploi de la cohésion sociale.

En cas de validation partielle du Titre Professionnel, la Drets délivre au candidat un livret de certification. Le candidat a ainsi la possibilité de valider ultérieurement les CCP (Certificats de Compétences Professionnelles) manquants.

## Méthodes mobilisées :

Matériels et outils pédagogiques utilisés :

- Salles TP Ergo soins, Cuisine Pédagogique, Appartement pédagogique
- Vidéo projecteur, TBI, postes informatiques
- Petits matériels divers et supports photocopiés

## Organisation de la formation :

Cette formation est organisée en partenariat avec le GEIQ pour un effectif minimum de 8 stagiaires sur une durée de 385 heures en centre (dont 28 de session d'examen).

Elle a lieu à Jeumont dans les locaux du LP Sainte Bernadette 225 rue des anciens d'AFN.

**Dates prévisionnelle de la formation :** du 08/11/2021 au 28/10/2022 selon planning établi

**Horaires :** de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

## Accessibilité :

Nos locaux sont aménagés de manière à ce que les salles de cours soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une orientation et adaptation pédagogique est possible, tutorée par un référent handicap.

## Données sur la dernière session :

**100 %**  
DE STAGIAIRES  
SATISFAITS

**100 %**  
DE REUSSITE A  
L'EXAMEN

**90 %**  
DE PROPOSITION  
D'EMPLOI \*

\*Pourcentage des stagiaires ayant reçu une proposition d'emploi au terme de la formation

## Contact :

Madame Delvallée Katy, secrétaire AREP

Tel : 03.27.39.65.24



N° SIRET : 32122546800016 – N° de déclaration d'activité : 31 59 09001 59

225 rue des anciens d'AFN - 59460 Jeumont

03.27.39.65.24 – arep@stebnadette-jeumont.com